Image not found or type unknown

Smic : revalorisation de 1,2 % au 1er janvier 2020

Actualité législative publié le **19/12/2019**, vu **1288 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

À partir du 1er janvier 2020, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) va être revalorisé de 1,2 % (contre 1,5 % au 1er janvier 2019). C'est ce que prévoit un décret publié au Journal officiel du 19 décembre 2019.

D'après les annonces du gouvernement, un salarié au smic touchera 15 € de plus par mois soit 1 219 € net dès le 1er janvier 2020. Cette hausse, qui est moindre que celle de l'an dernier, résulte de l'application de la formule de revalorisation classique du salaire minimum.

Le Smic (Salaire minimum interprofessionnel de croissance) augmentera de 1,2 % au 1er janvier 2020, passant de 10,03 € à 10,15 € brut de l'heure, soit 8,03 € nets, a précisé Sibeth Ndiaye, porte-parole du gouvernement, à l'issue du Conseil des ministres du 18 décembre 2019. Même si cette hausse est moins importante que celle de 2019 à 1,5 %, la rémunération de quelque 2,3 millions de personnes qui perçoivent le Smic augmentera de 15 euros dès janvier 2020.

L'an prochain, une personne travaillant 35 heures par semaine et rémunérée au Smic percevra 1 539,42 € bruts par mois, contre 1 521,22 € en 2019. À Mayotte, le salaire minimum est fixé à 7,66 € brut de l'heure pour 2020.

A lire : Quel est le montant du SMIC pour 2020 ?

Articles sur le même sujet :

- Guide pratique de l'association
- Guide pratique de la SARL
- Saisir le Conseil de Prud'hommes
- Sanctionner un salarié
- Licencier un salarié pour faute
- Modifier un contrat de travail

- Mentions obligatoires d'une fiche de paie
- Exemple de fiche de paie

- Quelles sont les charges sociales prélevées un salarié ?
- Contestation d'une fiche de paie : procédure à suivre
- Quel est le salaire minimum à verser à un salarié ?
- Peut-on fixer une rémunération différente pour des salariés effectuant le même travail ?
- Comment calculer les heures supplémentaires ?
- Heures supplémentaires : rémunération ou repos compensateur ?
- Heures supplémentaires exonérées : dans quels cas ?
- Les différentes primes salariales
- Suppression d'une prime : conditions
- Comment déterminer la classification professionnelle du salarié ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés